

DEC192305DR06

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour ( IJL )**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour , dont le directeur est Thierry BELMONTE

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme **Clotilde Boulanger**, Professeur et directrice adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, délégation est donnée à Mme **Séverine Rollet**, Ingénieur de Recherche et secrétaire générale de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger et de Mme Séverine Rollet, délégation est donnée à M. **François Montaigne** Professeur et directeur technique de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, et de M. François Montaigne, délégation est donnée à M. **Daniel Malterre** Professeur et directeur du département P2M aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---



## Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, et de M. **Daniel Malterre**, délégation est donnée à M. **Jean-François PIERSON** Professeur et directeur du département CP2S aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M. **Daniel Malterre**, et de M. **Jean-François PIERSON**, délégation est donnée à Mme **Sabine Denis**, Professeur et directrice du département SI2M aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M. Daniel Malterre, de M. Jean-François PIERSON, et de Mme Sabine Denis, délégation est donnée à M. **Alain Celzard** Professeur et directeur du département NE2V aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M. Daniel Malterre, de M. Jean-François PIERSON, et de Mme Sabine Denis, et de M. Alain Celzard, délégation est donnée à Mme **Sophie Klein**, Ingénieur d'études et responsable financière de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M. Daniel Malterre, de M. Jean-François PIERSON, et de Mme Sabine Denis, et de M. Alain Celzard, et de Sophie Klein, délégation est donnée à **Mme Martine Tailleur**, assistant ingénieur et responsable des ressources humaines de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.



## Article 10

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy , le 26 août 2019

le directeur d'unité  
Thierry BELMONTE

